

N°16-11-90

L'an deux mil seize, le lundi 28 novembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 21 novembre 2016.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. (reçoit pouvoir de J. DELANNOY)

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; HOCHART J.L. ; MAMETZ P. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame WESTENHOEFFER V.

Messieurs LHEUREUX M. ; BRUGGEMAN M. ; GALLET J.M. ; DELANNOY J. (donne pouvoir à E. BOIN) ; WYCKAERT G.

Absents :

Messieurs GARENAUX M. ; MAGERE M.

Madame Evelyne BOIN est élue secrétaire.

**OBJET : TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) –
ENGAGEMENT DE LA CCPL – AVENANT A LA CONVENTION**

Rapporteur : Christian LEROY

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II ;

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015 ;

Vu la convention signée le 11 octobre 2016 entre la CCPL et le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer labellisant le Territoire comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ;

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribue notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants.

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres, a été labellisée TEPCV par le Ministère le 11 octobre 2016 suite à la présentation d'un premier programme d'actions pour un montant de financement du Ministère de 500 000 euros.

Compte tenu de cette labellisation, les deux nouvelles actions qui devaient être incluses dans le TEPCV du Parc Naturel Régional doivent aujourd'hui être reprises dans le cadre d'un avenant à notre propre convention. Cela donne également l'opportunité à la CCPL d'inscrire de nouvelles actions et de profiter de financements intéressants.

Les fiches action suivantes sont modifiées ou ajoutées (en rouge) :

Actions proposées	Maître d'ouvrage	Dépenses	Recettes
Action n°1 : Mise en œuvre d'un dispositif incitatif en faveur de la réhabilitation massive du parc de logements privés de la CCPL préalablement à l'OPAH afin de créer un effet d'émulation et faciliter la mise en œuvre de l'OPAH – 2016/2017	CCPL	100 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 80 000 € Autofinancement 20% - 20 000 €
Action n°2 : Réduction des consommations d'énergie du système d'éclairage de la Plaine intercommunale des sports / loisirs du Pays de Lumbres – Passage des éclairages en LED – 2016	CCPL	50 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 40 000 € Autofinancement 20% - 10 000 €
Action n°3 : Soutien aux travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux – Soutien à 5 projets majeurs (lien avec le projet de redynamisation du centre-Bourg de Lumbres et accompagné par le Conseiller en Economie Partagée FDE62) – 2016/2017/2018	Communes	200 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 160 000 € Autofinancement 20% - 40 000 €
Action n°4 : Développement de l'économie circulaire pour une gestion durable des déchets - Mise en place de points d'apports volontaires pour les papiers journaux pour les écoles, collèges, lycées, les entreprises, les acteurs publics pour revente directe auprès des papetiers locaux à Lumbres – 10 points d'apport volontaire à organiser – 2016/2017	CCPL	50 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 40 000 € Autofinancement 20% - 10 000 €
Action n°5 : Sensibilisation, accompagnement et mise en place d'une	CCPL	60 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 48 000 € Autofinancement 20% - 12 000 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20161128-16-11-90-DE
Date de télétransmission : 05/12/2016
Date de réception préfecture : 05/12/2016

plateforme de compostage dans le collège Albert Camus et le lycée Bernard Chochoy de Lumbres – Année scolaire 2016/2017			
Action n°6 : Mise en place d'un point de vente direct de produits en circuits courts en partenariat avec les agriculteurs/producteurs du Territoire sur la place de Lumbres (lien avec le projet de redynamisation du centre-Bourg) – 2017	CCPL	100 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 80 000 € Autofinancement 20% - 20 000 €
Action n°7 : Etude technique pour la mise en place de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments communaux et intercommunaux en autoconsommation – 2017	CCPL	40 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 32 000 € Autofinancement 20% - 8 000 €
Action n° 8 : Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux en autoconsommation à titre d'exemplarité – 2017/2018	CCPL	105 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 84 000 € Autofinancement 20% - 21 000 €
Action n° 9 : Mise en place d'animations de sensibilisation et d'éducation au développement durable dans le cadre des activités scolaires et périscolaires dans les écoles de la CCPL (sensibilisation à l'environnement, économies d'énergie, consommation responsable, tri-sélectif...) – Années scolaires 2016/2017 et 2017/2018	CCPL	40 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 32 000 € Autofinancement 20% - 8 000 €
Action n° 10 : Réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics communaux et intercommunaux, sur la base du volontariat afin de prioriser les travaux à engager pour diminuer au maximum les pertes énergétiques et augmenter la performance des systèmes de chauffage –2017/2018	CCPL	60 000 € HT	Programme TEPCV 60% - 36 000 € FDE 20% - 12 000 € Autofinancement 20% - 12 000 €
Action n° 11 : Mise en œuvre d'un cheminement d'interprétation et de découverte des zones humides et espaces de renaturation sur le site du marais et de la plaine intercommunales des loisirs à Lumbres visant à permettre la réappropriation par les habitants des espaces naturels recréés –2017/2018	CCPL	120 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 96 000 € Autofinancement 20% - 24 000 €
Action n° 12 : Expérimentation sur le partage de véhicules en milieu rural par l'acquisition de 3 véhicules électriques mis à la disposition des habitants sur 3 communes différentes en lien avec les bassins de vie identifiés dans le PLUi, avec un système de réservation en ligne et mise à disposition de clés, type badges magnétiques –2019	Communes	108 000 € HT	Total TEPCV 62,5% - 67 500 € Total autofinancement 20% - 21 600 € Bonus écologique 17,5% - 18 900 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20161128-16-11-90-DE
Date de télétransmission : 05/12/2016
Date de réception préfecture : 05/12/2016

Action n° 13 : Aménagement de liaisons douces dans le cadre du projet de redynamisation du centre-bourg de Lumbres permettant développer des linéaires de voies cyclables, comme alternative à la voiture individuelle et l'absence de transport en commun significatif – 2017/2018	Ville de Lumbres	500 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 400 000 € Autofinancement 20% - 100 000 €
Action n° 14 : Installation de 9 ruchers sur la CCPL et sensibilisation des habitants à la protection des abeilles, en lien avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française, par la mise en place d'animations et d'expositions, à destination des écoles et du grand public – 2017/2018/2019	CCPL	54 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 43 200 € Autofinancement 20% - 10 800 €
Action n° 15 : Soutien aux travaux de réhabilitation énergétique de la salle de sports du collège – 2017/2019	CCPL	400 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 320 000 € Autofinancement 20% - 80 000 €
Action n° 16 : Soutien à l'émergence d'un projet de bâtiment à énergie positive ou passif exemplaire dans le cadre de l'implantation d'une activité économique sur la Porte du Littoral créant ainsi un projet vitrine – 2017/2018/2019	Entreprise privée	400 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 320 000 € Autofinancement 20% - 80 000 €
Action n° 17 : Accompagnement des entreprises vers le HQE dans le cadre des projets d'implantation des activités économiques sur les parcs d'activités communautaires en proposant une ingénierie d'AMO HQE spécialisée afin d'obtenir la labellisation à la fin du dispositif – 2017/2018/2019	CCPL	75 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 60 000 € Autofinancement 20% - 15 000 €
Action n° 18 : Réduction du tonnage de déchets par la mise en œuvre expérimentale de poulaillers chez les particuliers, en complément du compostage individuel – 2017/2018/2019	CCPL	30 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 24 000 € Autofinancement 20% - 6 000 €
Action n°19 : Etude de faisabilité de la valorisation de la chaleur fatale récupérable sur les rejets de la cheminée du four de production de la cimenterie EQIOM de Lumbres – 2017	EQIOM	30 000 € HT	Programme TEPCV 80% - 24 000 € Autofinancement 20% - 6 000 €
TOTAL		2 502 000 € HT	Bonus écologique VE 18 900 € soit 0,8% Financement FDE 12 000 € soit 0,5% Part TEPCV 1 970 700 € soit 78,7% Autofinancement 500 400 € soit 20%

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20161128-16-11-90-DE
Date de télétransmission : 05/12/2016
Date de réception préfecture : 05/12/2016

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil communautaire:

- De valider la modification de l'action 1 et 3 et d'ajouter les actions 10 à 19, sous forme d'un avenant à la convention signée le 11 octobre 2016

- D'autoriser le Président :

- A finaliser les échanges avec la DDTM et la DREAL sur la rédaction finale de l'avenant

- à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

- à signer la convention financière avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et la Caisse des Dépôts et Consignation

- à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre et au financement des 19 actions reprises dans le projet TEPCV de la CCPL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

- **VALIDE** la modification de l'action 1 et 3 et **AJOUTE** les actions 10 à 19, sous forme d'un avenant à la convention signée le 11 octobre 2016

- **AUTORISE** le Président :

- à finaliser les échanges avec la DDTM et la DREAL sur la rédaction finale de l'avenant

- à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

- à signer la convention financière avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et la Caisse des Dépôts et Consignation

- à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre et au financement des 19 actions reprises dans le projet TEPCV de la CCPL

Pour extrait conforme.
Le Président,

